



Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre, No. 94, entre Royal et Bourbon.

No. 70.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI, 21 NOVEMBRE 1828.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un an, de \$10, ou payant chaque six mois de \$5.

On peut s'abonner également à l'année, à la fin du mois, ou payant chaque six mois de \$5.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Lois d'Amérique.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt. Marshall, le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap. Rathbone, le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman, le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, le 22 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.

L'époque de leur départ de New-York, est de 25 au 1er, et 15 de chaque mois.

25 oct. Foster & Hutton.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COMBA, capitaine J. B. Colla, étant d'une machine supérieure, fera l'ordinaire comme d'habitude, à l'effet au Bayou Sarah, les jours de départ sont, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH, La Fosse-Rivière, Baton-Rouge, Plaque-mines, et les autres débarquements.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORENCE, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jueudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. Joseph T. Bauduc.

DEPOT DU VÉRITABLE REMÈDE DE LE ROY TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN DÉPOT de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. GOTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'habilitation des factures, est maintenant en face de la Halle à vin des rues de la Levee et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif \$1.75, vomitif \$1, ensemble toutes les ouvrages du Dr. Le Roy à \$1 le volume.

Ant. Michoud a également un DEPOT d'ARTICHAUTS du Dr. Guillet de Paris. Prix \$1.75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve tous les sortes d'objets en quincaillerie, armes, matras, verroteries, faïences, cordes à linge, huile bouchons fins, vin &c &c.

ON Y DÉTAILLE

12 livres de beau Sucre pour \$1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.

22 août.

CHAPEAUX DE CASTOR.

LES sousignés ont reçu par le navire Kentucky et le brick Sardius, de New-York, un grand assortiment de Chapeaux pour hommes, de leur propre manufacture, et de la dernière mode de New-York, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables en gros et en détail.

NICHOLS & KEELER, Successeurs de White & Keeler

25 oct.

On a arrêté au bâtiment St. Marie, vis-à-vis l'ancien derrière maison de M. de Julie, une Vache, un Veau d'environ 3 mois, et une chèvre portant le mar que 8; elle a été achetée au cabaret, une oreille fendue, et l'autre coupée; les bords des cornes coupés, et une patte étoilée blanche au front. Le propriétaire de ces animaux a demandé de venir les réclamer en payant l'avis. 22 oct.

MERRAINS A PIPE.—16000 Merrains à pipe à vendre par A. BORDUZAT & Co. Rue Royale n. 108. 14 juillet

LANDING from ship Louisiana and for sale by the subscribers, 10 packages real Jamaica Rum, superior quality. Oct 7. GOTTSCHEK & REIMERS.

SANGSUES VENDRE par Forestier & Co. Pharmaciens anciens des rues Royale & St. Pierre 30 Oct.

SANGSUES Reçus par le navire Shepherdess de Gottenburg à vendre par M. Jambu, rue de Chartres N. 179, en face de la rue Jefferson. 5 Novembre.



Du magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

ON pourra se procurer les objets énumérés ci-dessous, tant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des paquets du Nord et pour France, dans la numération comme suit :

Saisons assorties de France et d'Angleterre.

Sardines à l'huile et au beurre.

Saucissons de Lyon, et d'Arle.

Sauces toutes préparées.

Confitures étrangères et du pays.

Liquors de la Martinique.

Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.

Sirap assorti.

Fruits au vinaigre.

Vins étrangers de première qualité.

Moutarde de maille, du pays et autres.

Vinaigre de vin blanc, de. à l'estragon.

Épicerie diversées.

Essences de rose de Tunis et fèves de Toncan.

Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Le sousigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encroisement des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Église Catholique, maison du Dr. Thoma.

29 Oct. F. BERTOULIN.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour clore une facture.

P. E. SORBE, rue Royale No. 118

17 Juin

AVIS.—Attendu qu'on s'est adressé à moi et qu'on m'a demandé l'ordre d'une obligation de quatre mille piastres, souscrite le 22 de l'été 1827 par Hudson Tabot et Joseph Bibbichaud, comme cautions de Louis Talbot, sheriff de la paroisse de Lafourche Intérieure—2^e, que l'obligation de quatre mille piastres souscrite par Hudson Tabot, le 6 Juin 1827, pour l'exécution fidèle des devoirs de sheriff de la dite paroisse—3^e, et que l'hypothèque spéciale, pour garantir le paiement desdites sommes par Hudson Tabot, mise sur une habitation ou portion de terre de trois arpents de face, plus ou moins, sur quarante de profondeur sur le Bayou Lafourche—soient levées et annulées.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent le dernier jour de la présente publication, les raisons pour lesquelles les dites obligations et hypothèque ne seraient point levées et annulées.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 21 Août, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le Gouverneur, PIERRE DARRICOURT, Secrétaire d'Etat. 22 août—3m.

AVISO.—Un sujeto recién llegado de Mejico ofrece dar lecciones a las personas que le honran con su atención en las lenguas Ingles y Español. La escuela se abrirá el lunes 19 del corriente, en la calle de Camp No. 12, donde se halla la Academia de Lafayette y estará abierta todas las noches, desde las 9 hasta las 9. En la misma academia, mas por menores se darán y se impondrá de todo. Ademas de los idiomas mencionados ya, dicho sujeto entiende el Latin y se empleará de dia dando lecciones en las familias particulares.

7 de noviembre—4

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Contre les risques de Mer et d'Incendie.

LES directeurs de cette institution ont résolu qu'à l'avenir le prix des polices serait comme suit :—

50 cents quand la prime est moindre de \$ 0.

Une Piastre " " " " 20.

2 Piastres quand la prime se monte à 20 piastres ou au-delà. Par ordre, AUG. ST. MARTIN, Secrétaire. 4 novembre—3t.

V. R. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le sloop Emilie.

200 liv. Ecaille de tortue, 1^{re} qualité

25 sacs de cacao ditto

25 damojannes huile de cocos ditto

Par le Bolivar, du Havre. 50 caisses vin de Champagne mousseux de la marque Hay, garanti première qualité. 1er nov

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N. 8041.

Les Religieuses Ursulines EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente Samedi le 6 Décembre 1828, à l'heure précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de ladite paroisse :

Un certain morceau de Terre faisant partie de l'habitation des Dames Religieuses Ursulines, situé dans la paroisse de Jefferson, à environ une demie lieue au-dessus de la ville de la Nlle-Orléans et du même bord du fleuve ; le dit morceau de Terre contenant environ sept arpents de l'Etat No. 10, c'est-à-dire, tout ledit lieu, à l'exception de la partie de ce même-let qui a été précédemment vendue par les demanderessees Jean Mornet, borné au nord par la rue des Nonnes, au sud par le chemin de Ste. Marie, à l'est par la rue de la vieille Levee, et à l'ouest par la rue des Religieuses—saisi dans la cause ci-dessus.

Paroisse de Jefferson, 3 Novembre 1828.

5 nov. F. DUGUE—Coroner.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N. 8042.

Les Religieuses Ursulines EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente Samedi le 6 Décembre 1828, à l'heure précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de ladite paroisse :

Un certain Terrain ou morceau de Terre faisant partie de l'habitation des Dames Religieuses Ursulines, situé dans la paroisse de Jefferson à environ une demie lieue au-dessus de la ville de la Nlle-Orléans et du même bord du fleuve ; le dit Terrain ou morceau de Terre faisant partie de l'Etat No. 3 et mesurant trois cent et soixante dix pieds de face au chemin de la Félicité, sur un morceau de terre ou terrain vendus par les demanderessees Ursule Goussier, trois cent et soixante dix pieds au chemin de Ste. Marie, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt cinq pieds du côté limitrophe audit Goussier, et de deux cent et quarantevingt dix neuf pieds du côté de l'ouest et limitrophe à d'autres terres appartenant aux demanderessees—saisi dans la cause ci-dessus.

Paroisse de Jefferson, le 3 Novembre 1828.

5 nov. F. DUGUE—Coroner.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N. 8043.

Les Religieuses Ursulines EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente Samedi le sixième jour de Décembre 1828, à une heure après midi précise, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de ladite paroisse :

Un morceau de Terre formant un îlot entier du faubourg des Religieuses, c'est-à-dire l'habitation des Dames Ursulines, située dans la paroisse de Jefferson, environ une demie lieue au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans et du même bord du fleuve ; ledit îlot désigné par le No. 8 et contenant six cent pieds de face au chemin de Ste. Marie, quatre cent et quarante pieds de face au chemin des Religieuses ; deux cent et quarante-sept pieds de face au chemin de Ste. Félicité ; deux cent et quarantevingt dix pieds de face au chemin Bellechasse et cent et vingt-cinq pieds de face à l'angle obtus des chemins Ste. Félicité et Bellechasse—saisi dans la cause ci-dessus.

Paroisse de Jefferson, le 5 Novembre 1828.

5 nov. F. DUGUE—Coroner.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOU, Docteur en Médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encroisement de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

PARIZOT, accordeur et facteur de forte-piano, a transféré son atelier de lutherie rue St. Pierre No. 99 à l'encroisement de la rue Bourbon. Il répare et remet à neuf les vieux pianos, ainsi que toute espèce d'instruments de musique.

4 nov—6f.

Le sieur GUILLAUME, déjà un peu connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de perdre une maison, rue Bourbon, entre les rues St. Pierre et Toulouse, où l'on trouvera journellement chez lui, des patés froids et chauds et pâtisserie variée de tout genre ainsi qu'un restaurant à toute heure du jour. Il envoie en ville tous les diners, mets ou plats qui peuvent lui être commandés.

P. S. Le Sr. G. se charge d'apprendre à faire la cuisine ou la pâtisserie aux apprentis que l'on voudrait confier à ses soins.—Conditions raisonnables, s'adresser chez lui. 24 oct—3f.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Vente par Marshall, Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N. 5 dans l'îlot 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 6 dans l'îlot N. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 19 dans l'îlot N. 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 31 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 6 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 10 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 12 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 10 dans l'îlot N. 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 10 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 5 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 2 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 3 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 4 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 9 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 2 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 6 dans l'îlot N. 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 8 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 7 dans l'îlot N. 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N. 11 dans l'îlot N. 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N.